



**L'éditorial
du
Président
Sylvain
Dumoulin**

L'année 2017 a déjà débuté depuis quelques jours. Je profite de ces lignes pour vous réitérer, en mon nom personnel et au nom du Conseil communal, tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Avec ce changement d'année débute également une nouvelle législature avec une équipe renouvelée et avec la fin du mandat politique de plusieurs personnes. J'adresse un chaleureux merci à Charles Debons et à Jacques-Alain Dubuis pour leur engagement au sein du Conseil communal durant respectivement 8 et 20 ans. Un merci particulier va à notre ancien Président de la commune, Michel Dubuis, pour tout le travail qu'il a effectué durant les 28 années passées au sein du Conseil communal, dont 8 à la présidence. Durant sa vie politique, Michel Dubuis s'est énormément investi pour la population saviésanne et il a grandement contribué à faire de notre commune ce qu'elle est aujourd'hui: une commune attractive qui rayonne loin à la ronde. Pour terminer cette partie consacrée à la reconnaissance, je veux encore dire merci à Dominique Dubuis qui a été notre juge de commune durant 28 ans. A toutes ces personnes qui nous quittent, j'exprime le vœu d'une bonne retraite politique tout en espérant qu'elles sauront encore faire profiter de leurs compétences bon nombre de sociétés ou de groupements tout en pratiquant des activités plus paisibles.

L'établissement du budget est un moment important de la vie d'un Conseil communal, car son élaboration lui permet de s'assurer que les comptes de fonctionnement sont proches de l'équilibre et surtout de concrétiser le financement des investissements prévus durant l'année à venir. Ces investissements sont constitués principalement de la poursuite de la réalisation de la zone sportive d'Oure, de la réfection de plusieurs tronçons de routes communales, de la pose d'une installation de climatisation dans la salle de spectacle du Baladin et de la première étape des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable dans le tunnel du Prabé. Ces derniers sont pleinement justifiés par les différents problèmes rencontrés avec la conduite existante qui ne permet aujourd'hui ni de turbiner l'eau potable, ce qui représente un manque à gagner important sur la vente d'énergie, ni de transporter la capacité maximale d'eau.

La révision du Règlement de constructions et des zones, qui est actuellement bien avancée, devrait être terminée pour la fin de l'année 2017. Pour aller au bout des réflexions et réaliser les modifications prévues dans ce règlement, il est nécessaire que le plan des zones réservées existantes soit maintenu tel quel par l'Assemblée primaire. Cette décision est absolument nécessaire pour que la révision puisse être amenée à son terme tout en préservant dans l'intervalle certains secteurs contre des constructions qui n'iraient pas dans le sens du futur règlement.

Le projet «St-Germain centre» changera de manière importante le visage de St-Germain et permettra de répondre à des besoins réels de la population saviésanne. La séance d'information de décembre dernier a fait ressortir que certains aspects du projet nécessitaient d'être encore approfondis avant que des décisions formelles puissent être soumises à l'Assemblée primaire et bourgeoise le 30 janvier prochain. Une nouvelle soirée extraordinaire aura lieu vers la fin du mois de mars pour traiter plus en détail de ce projet.

J'espère pouvoir vous rencontrer nombreux à cette première Assemblée primaire de la législature 2017-2020, assemblée qui permettra de lancer le travail du nouveau Conseil communal de Savièse.

Meilleures salutations à toutes et à tous.



2	Budget 2017 de la Municipalité
5	Budget 2017 de la Bourgeoisie
6	Galerie du tunnel du Prabé
9	Prolongation des zones réservées Bourgeoisie
10	Commissions communales
11	APEA Savièse Vœux de Michel Dubuis



**Vincent
Reynard**
vice-président

Budget 2017 de la Municipalité

Le compte administratif du budget 2017 de la municipalité de Savièse présente des charges financières d'env. CHF 25.79 millions et des revenus financiers d'env. CHF 30.60 millions. Une marge d'autofinancement d'env. CHF 4.81 millions est ainsi dégagée et, après prise en compte des amortissements à hauteur de CHF 4.94 millions, un excédent de charges limité de CHF 124'389.- se dégage. Le principe de l'équilibre entre ressources et emplois est quasiment respecté, avec un écart sur l'équilibre de 4 pour mille seulement. En regard des comptes 2015, les charges financières sont

en augmentation de 1.7% et les revenus financiers sont en diminution de 3.8%.

La marge d'autofinancement dégagée ne permettra toutefois pas de financer l'ensemble des investissements prévus. Les liquidités communales ne pourront pas financer cette différence, si bien qu'un recours à l'emprunt à hauteur d'env. CHF 3.2 millions sera nécessaire pour équilibrer cette situation.

De manière globale, le budget 2017 est quasiment équilibré et l'insuffisance de financement des investissements prévus n'aura qu'un impact limité sur le bilan communal.

Aperçu du compte administratif	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- fr. 25'135'875.41	25'130'492.00	25'789'375.00
Revenus financiers	+ fr. 31'824'553.06	29'536'935.00	30'601'985.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	= fr. 6'688'677.65	4'406'443.00	4'812'610.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 6'688'677.65	4'406'443.00	4'812'610.00
Amortissements ordinaires	- fr. 4'435'236.56	4'370'000.00	4'936'999.00
Amortissements complémentaires	- fr. 628'995.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr. -	-	-
Excédent de charges	= fr. -	-	124'389.00
Excédent de revenus	= fr. 1'624'446.09	36'443.00	-
Compte des investissements			
Dépenses	+ fr. 6'978'147.03	7'585'000.00	8'692'000.00
Recettes	- fr. 3'811'389.47	922'000.00	725'000.00
Investissements nets	= fr. 3'166'757.56	6'663'000.00	7'967'000.00
Investissements nets (négatifs)	= fr. -	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 6'688'677.65	4'406'443.00	4'812'610.00
Investissements nets	- fr. 3'166'757.56	6'663'000.00	7'967'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr. -	-	-
Insuffisance de financement	= fr. -	2'256'557.00	3'154'390.00
Excédent de financement	= fr. 3'521'920.09	-	-

Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'619'658.25	175'551.29	2'655'450.00	137'670.00	2'681'680.00	152'500.00
1 Sécurité publique	1'906'871.30	530'621.95	1'512'400.00	487'600.00	1'640'775.00	472'200.00
2 Enseignement et formation	6'195'006.61	321'415.95	6'353'445.00	298'500.00	6'303'325.00	315'600.00
3 Culture, loisirs et culte	2'963'738.20	1'429'013.75	3'192'210.00	1'465'700.00	3'512'665.00	1'340'620.00
4 Santé	386'717.01	-	495'125.00	-	515'090.00	-
5 Prévoyance sociale	4'708'997.38	1'642'798.63	4'736'900.00	1'623'700.00	4'909'670.00	1'697'050.00
6 Trafic	4'222'397.80	908'486.70	4'067'460.00	720'500.00	4'351'650.00	843'650.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c. eau, égouts, déchets	4'200'452.81	3'032'144.73	4'090'582.00	2'958'700.00	4'265'060.00	2'934'300.00
8 Economie publique, y.c. services industriels	818'054.35	522'634.43	885'010.00	363'500.00	975'089.00	498'000.00
9 Finances et impôts	2'178'213.26	23'261'885.63	1'511'910.00	21'481'065.00	1'571'370.00	22'348'065.00
Total des charges et des revenus	30'200'106.97	31'824'553.06	29'500'492.00	29'536'935.00	30'726'374.00	30'601'985.00
Excédent de charges		-		-		124'389.00
Excédent de revenus	1'624'446.09		36'443.00		-	

Le compte de fonctionnement selon les tâches présente la part de chaque dicastère à la constitution du budget.

Au niveau des charges, par rapport au budget 2016 les évolutions les plus sensibles se rapportent aux postes:

3. Culture, loisirs et culte: augmentation liée à la prise en compte des coûts et de l'amortissement du nouveau complexe sportif et de détente de Oure.

6. Trafic: la hausse résulte principalement de l'augmentation des coûts d'entretien des routes et des amortissements à effectuer sur les investissements prévus en 2017

Il est à noter que les postes relatifs à l'eau potable ne sont pas autofinancés, tel que cela devrait être le cas du point de vue des normes légales en vigueur. Par rapport au budget 2016 les charges progressent de 0,4 % et les revenus de 0.7 %.

Compte de fonctionnement selon les natures	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	7'370'629.86		7'759'452.00		8'110'745.00	
31 Biens, services et marchandises	7'241'105.50		7'313'300.00		7'405'650.00	
32 Intérêts passifs	356'908.77		250'300.00		269'700.00	
33 Amortissements	5'978'797.70		4'653'000.00		5'135'999.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	280'260.85		281'500.00		304'000.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'155'533.35		1'192'400.00		1'205'700.00	
36 Subventions accordées	6'696'820.09		6'891'100.00		7'130'000.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	1'958.40		27'740.00		19'880.00	
39 Imputations internes	1'118'092.45		1'131'700.00		1'144'700.00	
40 Impôts		21'774'354.10		20'110'000.00		21'197'000.00
41 Patentes et concessions		535'014.04		538'700.00		545'200.00
42 Revenus des biens		657'701.12		540'515.00		549'085.00
43 Contributions		6'227'721.33		5'666'500.00		5'835'800.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		268'710.85		251'900.00		7'200.00
45 Restitutions de collectivités publiques		96'699.64		84'770.00		123'050.00
46 Subventions		1'031'510.08		1'021'650.00		1'038'250.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		114'749.45		191'200.00		161'700.00
49 Imputations internes		1'118'092.45		1'131'700.00		1'144'700.00
Total des charges et des revenus	30'200'106.97	31'824'553.06	29'500'492.00	29'536'935.00	30'726'374.00	30'601'985.00
Excédent de charges		-		-		124'389.00
Excédent de revenus	1'624'446.09		36'443.00		-	

Le compte de fonctionnement par nature permet d'appréhender le budget selon les grands postes constitués par les charges de personnel, des biens services et marchandises, des amortissements et des subventions accordées.

Les charges de personnel sont en augmentation d'env. 4,7% par rapport au budget 2016, compte tenu des engagements intervenus en 2016 et permettant au conseil l'adaptation de l'effectif de l'administration aux besoins générés par une commune de la taille de celle de Savièse. Comme à l'habitude, les recettes fiscales ont été budgétisées selon le principe de la prudence en tenant compte d'une part de la situation économique et d'autre part de la croissance de la population sujette à l'impôt.

Compte d'investissements

Crédit d'engagement

La réfection de la conduite d'amenée d'eau potable par le tunnel du Prabé est prévue au cours des années 2017-2018 et 2018-2019, en raison du fait que les travaux ne peuvent être exécutés qu'en hiver lorsque le tunnel est hors d'eau. Le montant total des travaux est de CHF 4,5 millions et fait l'objet d'un crédit d'engagement à décider par l'Assemblée primaire.

Compte des investissements selon les tâches	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	1'460'338.90	200'000.00				
1 Sécurité publique	36'578.85		15'000.00		50'000.00	
2 Enseignement et formation	9'592.30	7'664.00	60'000.00		117'000.00	
3 Culture, loisirs et culte	703'818.94	10'966.85	3'410'000.00	250'000.00	2'450'000.00	80'000.00
4 Santé	4'466.75		5'000.00		5'000.00	
5 Prévoyance sociale	57'743.54		30'000.00		90'000.00	
6 Trafic	781'019.39	5'000.00	990'000.00		1'620'000.00	
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'479'903.71	857'616.32	2'015'000.00	532'000.00	3'550'000.00	645'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	193'838.65	138'900.30	240'000.00	140'000.00	220'000.00	
9 Finances et impôts	250'846.00	2'591'242.00	820'000.00		590'000.00	
Total des dépenses et des recettes	6'978'147.03	3'811'389.47	7'585'000.00	922'000.00	8'692'000.00	725'000.00
Excédent de dépenses		3'166'757.56		6'663'000.00		7'967'000.00
Excédent de recettes		-		-		-

Les investissements nets prévus en 2017 relèvent principalement de la seconde phase de création de la zone sportive et de détente de Oure, des dépenses liées à notre réseau routier, des coûts liés à l'acquisition de terrains et aux travaux d'étude pour le développement urbain de notre commune, ainsi que de l'installation d'un système de climatisation pour le Baladin. Il est à relever que l'Etat du Valais nous a confirmé que la subvention à verser pour la construction du centre Moréchon 2 ne pourra pas intervenir avant 2018.

Plan financier

Résultat	Comptes	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	25'135'875	25'130'492	25'789'375	26'163'600	26'850'400	27'620'400
Total des revenus financiers	31'824'553	29'536'935	30'601'985	31'177'500	31'742'500	32'118'000
Marge d'autofinancement	6'688'678	4'406'443	4'812'610	5'013'900	4'892'100	4'497'600
Amortissements ordinaires	4'435'237	4'370'000	4'936'999	4'816'000	5'003'000	5'200'000
Amortissements complémentaires	628'995	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	1'624'446	36'443	-124'389	197'900	-110'900	-702'400
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	6'978'147	7'585'000	8'692'000	8'970'000	7'140'000	7'050'000
Total des recettes	3'811'389	922'000	725'000	2'907'000	615'000	160'000
Investissements nets	3'166'758	6'663'000	7'967'000	6'063'000	6'525'000	6'890'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	3'166'758	6'663'000	7'967'000	6'063'000	6'525'000	6'890'000
Marge d'autofinancement	6'688'678	4'406'443	4'812'610	5'013'900	4'892'100	4'497'600
Excédent (+) découvert (-) de financement	3'521'920	-2'256'557	-3'154'390	-1'049'100	-1'632'900	-2'392'400
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	1'624'446	36'443	-124'389	197'900	-110'900	-702'400
Fortune nette	28'309'744	28'346'187	28'221'798	28'419'698	28'308'798	27'606'398
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-

Le plan financier ci-dessus nous fournit une vision selon un rythme quadriennal du fonctionnement de notre municipalité. Selon les prévisions actuelles, à l'horizon 2020 le principe d'équilibre financier ne sera plus respecté. Il est ainsi prévu qu'une marge d'autofinancement annuelle d'env. CHF 4,5 à CHF 4,8 millions pourra être obtenue. Cette marge permettra de couvrir partiellement les investissements nets programmés, le solde devant être couvert par des emprunts.

Ces projections sont toutefois à considérer avec prudence au vu de l'incertitude macroéconomique déterminant l'évolution des rentrées fiscales.

Bourgeoisie

Aperçu du compte administratif	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- fr. 45'937.06	77'610.00	100'900.00
Revenus financiers	+ fr. 231'068.70	105'700.00	104'330.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	= fr. 185'131.64	28'090.00	3'430.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 185'131.64	28'090.00	3'430.00
Amortissements ordinaires	- fr. 102'919.10	82'000.00	96'000.00
Amortissements complémentaires	- fr. -	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr. -	-	-
Excédent de charges	= fr. -	53'910.00	92'570.00
Excédent de revenus	= fr. 82'212.54	-	-
Compte des investissements			
Dépenses	+ fr. 16'919.10	50'000.00	614'000.00
Recettes	- fr. -	-	505'000.00
Investissements nets	= fr. 16'919.10	50'000.00	109'000.00
Investissements nets (négatifs)	= fr. -	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 185'131.64	28'090.00	3'430.00
Investissements nets	- fr. 16'919.10	50'000.00	109'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr. -	-	-
Insuffisance de financement	= fr. -	21'910.00	105'570.00
Excédent de financement	= fr. 168'212.54	-	-

Le budget 2017 de la Bourgeoisie prévoit une marge d'autofinancement de CHF 3'430.-, ce qui après prise en compte des charges d'amortissement ordinaires de CHF 96'000.- dégagera un excédent de charges de CHF 92'570.-.

Les charges de fonctionnement prévoient, pour l'entretien des alpages, des dépenses de CHF 52'000.-, dont CHF 6'500.- pour l'aménée d'eau au Creux de la Lé, CHF 3'800.- pour la réfection des barrières à l'Infloria, CHF 15'700.- pour la réfection des bassins d'abreuvement, pose d'une installation solaire à la Crettaz-Lé, et CHF 26'000.- pour divers travaux sur les chalets d'alpages.

Selon la loi sur les communes, qui régit également les bourgeoisies, les nouvelles dépenses à caractère non obligatoire d'un montant supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins de CHF 10'000.-, relèvent d'une décision de la compétence in-

aliénable de l'Assemblée bourgeoisiale. Ainsi, les dépenses précédentes supérieures à CHF 11'500.- doivent être décidées par l'Assemblée bourgeoisiale.

Les investissements bruts prévus de CHF 614'000.- se rapportent aux travaux à réaliser pour améliorer les places de traite de Plan Fontaine et du Col du Sanetsch, ainsi qu'à rénover les installations et chalet de l'alpage de Zanfleuron afin de répondre aux normes sanitaires exigées permettant la poursuite de l'exploitation agricole et la production laitière. Ces travaux devront être financés par la Bourgeoisie de Savièze et feront l'objet de subventions cantonales et fédérales, le solde devant être réparti entre la Commune de Conthey et la Bourgeoisie de Savièze, respectivement pour 70% et 30%.

L'insuffisance de financement sera prise en compte par un apport communal sur le compte courant entre les deux entités.



**Dominique
Liand
conseiller
communal**

Galerie du tunnel du Prabé : mise en œuvre d'une conduite pression

L'approvisionnement en eau potable de notre Commune est tributaire de la conduite DN400 d'une longueur d'environ 3700 mètres, mise en place dans le tunnel du Prabé au début des années 2000. Cette canalisation importante est également exploitée pour la production d'énergie. Le turbinage des eaux, en service depuis 2004, s'effectue dans le bâtiment de la station d'ultrafiltration de la Zour.

Durant les premières années de production, cette conduite a subi plusieurs ruptures locales impliquant des arrêts du turbinage, suivis de réparations ponctuelles et remises en service. La Commune a par conséquent confié à plusieurs spécialistes l'étude de cette problématique, afin d'obtenir des solutions permettant l'amélioration et la modernisation de la situation actuelle.

Les objectifs d'utilisation qui ont été fixés sont :

1. la résolution de la problématique des ruptures locales de la conduite existante,
2. la garantie d'approvisionnement en eau potable également en cas d'intervention lourde sur la conduite existante,
3. la possibilité d'augmenter le débit dédié à l'eau potable, dans le tunnel du Prabé.

Le résultat des études de variantes et l'analyse multicritère réalisée, ont permis de dégager une variante remplissant les critères coûts, durée de vie, production, ainsi que les trois objectifs d'utilisation précités.

La variante retenue consiste en la mise en place d'une nouvelle conduite pression DN 400 de type fonte ductile.

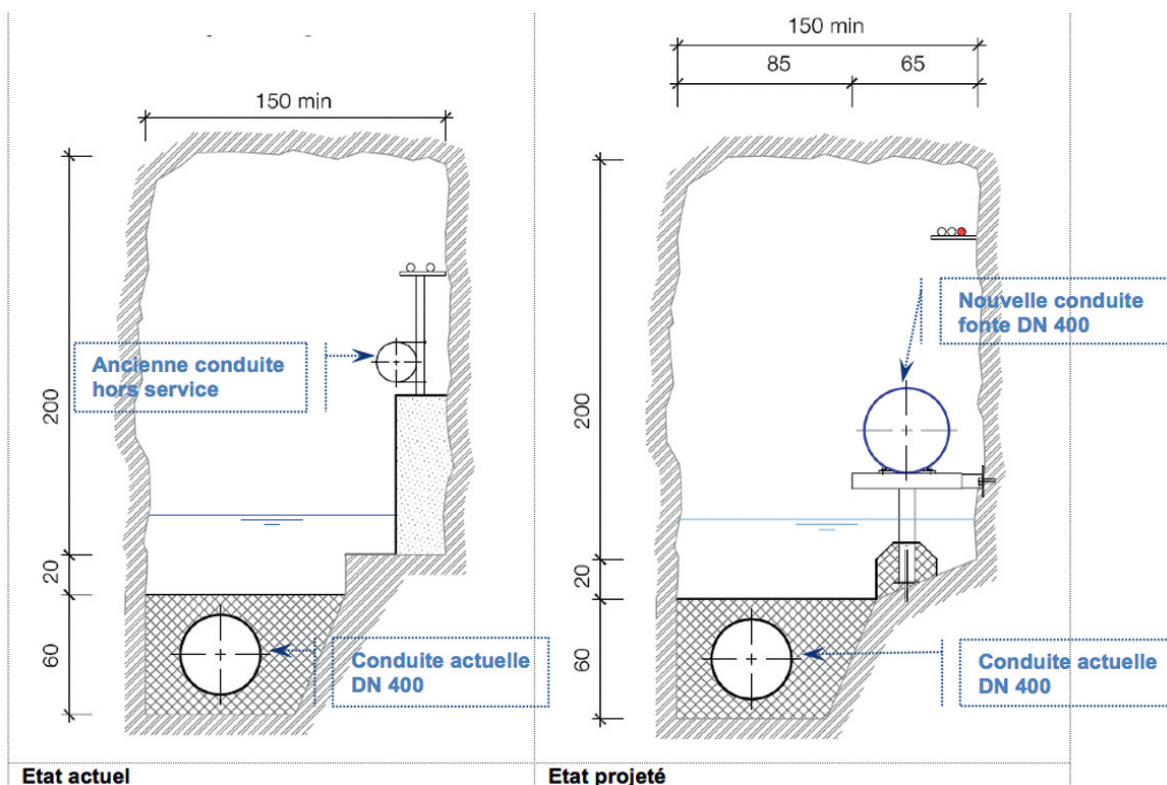
Cette nouvelle conduite va résoudre la problématique évoquée des ruptures locales survenues sur la canalisation existante, en période de turbinage (cf. objectif 1.).

A la fenêtre de Dilogne, les raccords prévus sont tels qu'il sera possible d'affecter librement les débits entre la conduite projetée à celle existante, grâce à un jeu de vannes et coupe pression.

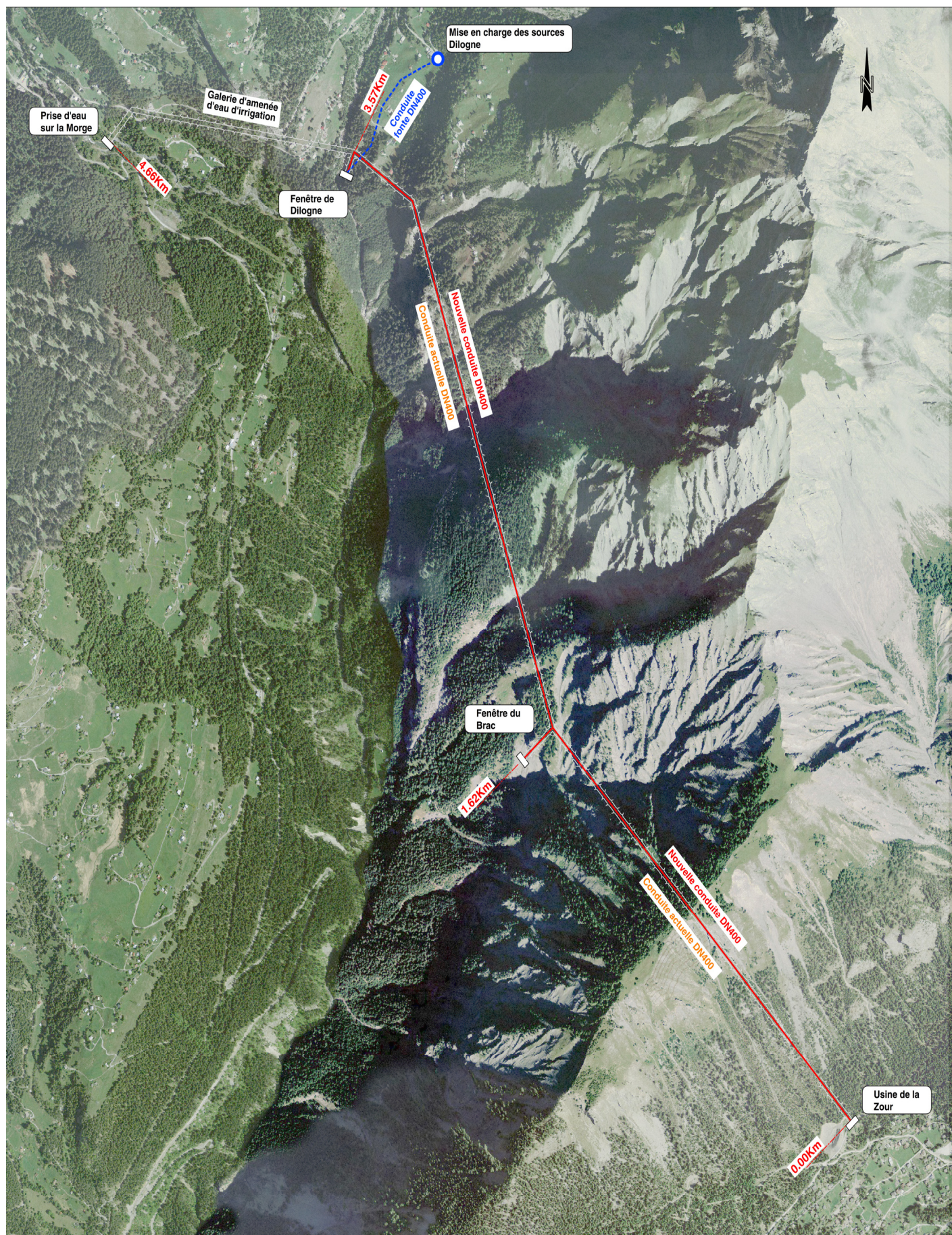
La possibilité de transférer les débits d'une conduite à l'autre permettra de réaliser en cas de besoin des travaux de maintenance sur l'une ou l'autre conduite, sans perturber l'approvisionnement en eau potable (cf. objectif 2.).

Le maintien de la conduite actuellement en fonction nous permet d'anticiper une possible augmentation des apports en eau potable (cf. objectif 3.).

Coupes types



Situation



Galerie du tunnel du Prabé : mise en œuvre d'une conduite pression

Demande de crédit d'engagement

COUT DE REALISATION SELON BUDGET ESTIMATIF	4'800'000.00				
SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMEES	<u>0.00</u>				
COUTS A CHARGE DE LA COMMUNE	4'800'000.00				

PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2017	2'000'000.00	0.00	1'000'000.00	1'000'000.00
2018	2'500'000.00	0.00	1'500'000.00	1'000'000.00
2019	300'000.00	0.00	300'000.00	-
	4'800'000.00	0.00	2'800'000.00	2'000'000.00

COUTS INDUITS	2017	2018	2019	2020	2021
INTERETS (estimés à 1.5%)	15'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
AMORTISSEMENTS (3%)	60'000.00	133'200.00	138'204.00	134'058.00	130'036.00
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE	-	-	-	-	-
FRAIS DE PERSONNEL	-	-	-	-	-
CHARGES ANNUELLES TOTALES	75'000.00	163'200.00	168'204.00	164'058.00	160'036.00

DETAIL DES COUTS DIRECTS SELON REALISATION	DEPENSES	TRAVAUX AUXILIAIRES	TRAVAUX DE GENIE CIVIL	MISE EN PLACE CONDUITE	MISE EN SERVICE
2017	2'000'000.00	200'000.00	1'200'000.00	600'000.00	0.00
2018	2'500'000.00	150'000.00	800'000.00	1'500'000.00	50'000.00
2019	300'000.00	250'000.00	0.00	0.00	50'000.00
	4'800'000.00	600'000.00	2'000'000.00	2'100'000.00	100'000.00





**Stany
Varone**
conseiller
communal

Prolongation des zones réservées

Le 8 mai 2015, par publication au Bulletin officiel, la Municipalité de Savièse annonçait la décision du Conseil communal du 29 avril 2015 de créer, pour une durée de deux ans, des zones réservées.

Cette décision avait été prise afin de permettre, à l'intérieur de ces zones réservées, une adaptation des plans d'affectation et de la réglementation y relative, favorisant une intégration des bâtiments à réaliser aux environs des anciens villages de la Commune permettant de sauvegarder l'identité de ces derniers (Sud de Chandolin – Sud de Granois – la Crettaz – Sud de Roumaz - les hauts d'Ormône – Sud de Drône (Pradarbaz). Ces zones réservées sont une mesure conservatoire et provisionnelle qui entraîne des restrictions à la propriété, le temps de finaliser la révision du règlement de constructions et des zones et les plans d'affectation. Cette révision, un travail de longue haleine, nécessitant quelques mois de travail supplémentaires, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire de prolon-

ger ces zones réservées pour une durée de trois ans. Selon l'art. 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, si les zones réservées peuvent être décidées par le Conseil communal, leur prolongation relève de la compétence de l'assemblée primaire.

Cette prolongation permettra d'adapter notre règlement à la nouvelle loi cantonale des constructions qui devrait entrer en vigueur en 2017.

Aussi, comme cela avait été annoncé lors de la soirée d'information du 5 décembre dernier, il est soumis à la décision de l'assemblée primaire de prolonger de trois ans supplémentaires les zones réservées pour les secteurs: (Sud de Chandolin – Sud de Granois – la Crettaz – Sud de Roumaz - les hauts d'Ormône – Sud de Drône (Pradarbaz)

Ces secteurs sont publiés sur le site internet de la Commune et consultables auprès de notre service technique.



**David
Luyet**
conseiller
communal

Bourgeoisie

Le 1er juin 2015, l'assemblée bourgeoisiale avait approuvé les modifications partielles du règlement bourgeoisial proposées par le Conseil bourgeoisial.

En relisant les articles soumis, il a été constaté que l'article 22 avait été supprimé. Cet article mentionnait que:

- L'octroi du droit de bourgeoisie à des valaisans et à des confédérés domiciliés depuis 15 ans ne peut être refusé, sans motifs légitimes.
- En cas de refus, le requérant peut recourir auprès du Conseil d'Etat dans le délai de 30 jours.
- Demeurent réservés les délais de recours prévus par la législation sur les élections et votations (régularité de vote).

Si le Conseil bourgeoisial voire l'assemblée bourgeoisiale devait refuser le droit de bourgeoisie, possibilité doit être donnée au requérant de recourir auprès du Conseil d'Etat dans le délai de 30 jours.

Aussi, cet article doit être maintenu comme suit :

- L'octroi du droit de bourgeoisie ne peut être refusé, sans motifs légitimes.

La mention « à des valaisans et à des confédérés domiciliés depuis 15 ans » n'est plus d'actualité car:

- *la personne confédérée doit obligatoirement obtenir le droit de cité valaisan avant de soumettre sa demande de bourgeoisie,*

- *pour la personne valaisanne, l'article 20 précise que le requérant doit être domicilié sur le territoire de la commune de Savièse depuis au moins 5 ans et être bien intégré.*

- En cas de refus, le requérant peut recourir auprès du Conseil d'Etat dans le délai de 30 jours.

• Demeurent réservés les délais de recours prévus par la législation sur les élections et votations (régularité de vote).

Commissions communales et responsables



SYLVAIN DUMOULIN

Administration générale
Communication et information
Planification et développement



DOMINIQUE LIAND

Travaux publics, eaux
et chemins pédestres



VINCENT REYNARD

Finances
Mensuration et taxes
cadastrales
Tribunal de police



ERIC LUYET

Promotion économique
Scolaire, petite enfance
et apprentissage



ALINE HÉRITIER

Arts, culture et patrimoine
Tourisme



STANY VARONE

Constructions
Centre culturel « Le Baladin »



ANNE-LISE SOLLIARD

Affaires sociales
Droit de cité et intégration
Conseil de gestion
de la paroisse



STEVEN DUMOULIN

Sécurité publique



BRUNO PERROUD

Conseil de fondation du home
de Zambotte
Aménagement du territoire
et urbanisme



TRISTAN LÉGER

Jeunesse et sports
Bâtiments, environnement
et énergie



DAVID LUYET

Agriculture et viticulture
Bourgeoisie et triage forestier

Boîte mail Désormais, une boîte mail, dans laquelle chacune et chacun peut adresser des propositions d'amélioration ou simplement des remarques aux autorités communales, est à la disposition de la population saviésanne. Ces propositions et ces remarques sont les bienvenues à l'adresse suivante : suggestions@savièse.ch
Les autorités communales se réjouissent de lire vos messages qui apporteront certainement des observations constructives pour améliorer l'efficacité de notre Commune. D'avance, nous vous remercions chaleureusement pour vos messages. Administration communale



**Anne-Lise
Solliard**
conseillère
communale

APEA de Savièse

À compter du 1er janvier 2013, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont succédé aux chambres pupillaires.

Pour mieux servir les citoyennes et citoyens de Savièse et mieux répondre à leurs besoins, le Conseil communal a décidé de quitter l'APEA du



Coteau qui réunissait les administrations d'Arbaz, d'Ayent, de Grimisuat et de Savièse. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2017, l'APEA de Savièse a pris ses fonctions.

Elle est composée comme suit :

Diane Kronbichler, présidente

Valentine Ballereau, greffière-juriste

Sara Flaction, secrétaire

Suzanne Meyer, membre (juge de commune)

Marie-Zuchuat, membre (vice-juge)

et d'un membre à nommer au début de la législature.

Les coordonnées de l'APEA de Savièse sont les suivantes:

Rue de St-Germain 50

Case postale 41

1965 Savièse

Tél. 027 396 10 79

info@apeadesavièse.ch

Le Conseil communal souhaite plein succès à cette nouvelle structure.



**Michel
Dubuis**
ancien
président

Les vœux de Michel Dubuis

Chères Saviésannes, chers Saviésans,

A mon premier jour au service de la commune, je me souviens de ce sentiment, comme un mélange de passion et de crainte au moment du discours de l'an.

Aujourd'hui, à l'heure de prendre congé de vous, c'est la reconnaissance qui emplit mon être.

A vous tous, qui m'avez accordé votre confiance durant ces huit années de présidence, va toute ma gratitude.

Ainsi c'est avec enthousiasme que j'ai pu servir notre commune durant ces deux mandats!

En cet instant, où je tourne la dernière page, regardant Savièse, je vois les visages de celles et ceux qui servent chaque jour le bien commun sans se lasser, qui s'engagent pour la communauté. Ces visages sont les vôtres. À vous tous qui êtes l'âme de notre commune, je vous dis de tout cœur MERCI !

Ces prochaines années s'annoncent pleines de surprises, l'actualité nous rappelle sans cesse qu'il faudra beaucoup de courage pour faire face aux défis de l'époque où nous vivons.

J'émetts donc le vœu que 2017 vous apporte le courage et la persévérance que l'on connaît bien aux Saviésannes et Saviésans !

Mais il me semble qu'en ces temps seule la paix apporte une réponse vraiment humaine aux questions du siècle. Et cette parole de la petite sœur de Calcutta devenue sainte me paraît pleine de sens :

N'utilisons ni bombes ni fusils pour vaincre. Utilisons l'amour et la compassion. La paix commence par un sourire. Ainsi, rayonnons de la paix de Dieu et brillons de sa lumière. Éteignons dans le monde et dans les cœurs de tous les hommes toute haine.

Sainte Mère Teresa

C'est pourquoi je vous souhaite à toutes et tous la paix, dans vos vies, au sein de vos foyers et sur notre commune. Quant à moi je reprends ma route, sans regret, sans tristesse, paisiblement mais avec beaucoup d'émotions.

Bonne année 2017 à toutes et à tous !

Nos vœux les meilleurs pour la population de Saviese!

Lindaphoto



David Luyet, Aline Héritier, Tristan Léger, Anne-Lise Solliard, Steven Dumoulin, Vincent Reynard (Vice-Président), Sylvain Dumoulin (Président), Eric Luyet, Marie-Noëlle Reynard (Secrétaire communale), Dominique Liand, Stany Varone, Bruno Perroud.